

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2013-2016**

Nom de la compétition : [Ligue 420 / Equipe]
 Dates complètes : [22 mars 2015]
 Lieu : ~~Corbeil-Essonnes « La Seine »~~ **VIGNEUX Sur Seine**
 Autorité Organisatrice : [ASCE Voile ESPAR]
 Grade : [5A]

1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.3 les règlements fédéraux.
 - 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 420 / Equipe
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : NC

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
[09/03/2014] de [9 h 00] à [10 h 00]
- 5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
[09/03/2014]	[10H30]	[420 / Equipe]

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 09/03/2014.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type : construit.

8. CLASSEMENT

[2] courses devront être validées pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

ASCE VOILE ESPAR 110 Quai Jacques Bourgoin 91100 CORBEIL ESSONNES
01.60.89.42.33 / 01. 60.89.53.18 asce-voileespar@orange.fr

ATTENTION
Modification de lieu de Regate
Celle-ci aura lieu : Au Club Sportif de Vigneux
Fosse Montalbot